



Trame verte et bleue, planification et documents d'urbanisme

24 mai 2012



PREFET
DE LA REGION
MIDI-PYRENEES



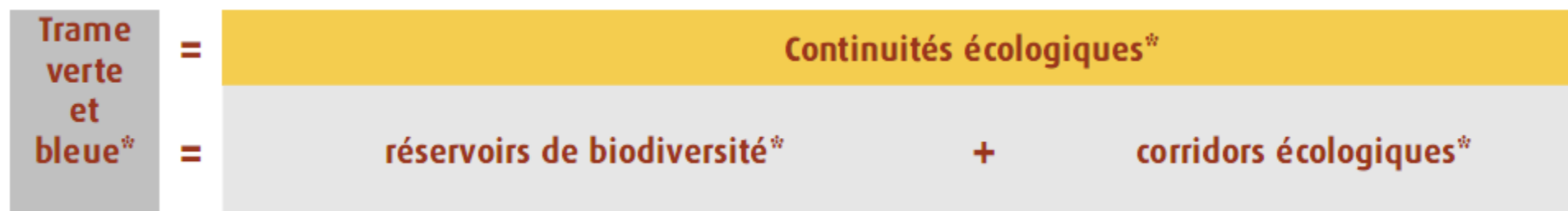


Plan de la présentation

- La Trame verte et bleue (TVB)
- Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)
- Planification et TVB : guide SCoT et TVB, guide PLU-PLUI et TVB



TVB : qu'est ce que c'est?



VERTE

Espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité dont tout ou partie des espaces protégés *

+ Corridors écologiques permettant de les relier *

+ Couverture végétale permanente le long certains cours d'eau

BLEUE

Cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux classés*

+ Zones humides nécessaires pour les objectifs de la DCE*

+ Autres cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux et zones humides importants pour la préservation *

** éléments identifiés lors de l'élaboration des schémas régionaux de cohérence écologique*



Loi Grenelle 1

Loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement :

- Une des priorités du ministère : objectif de création d'une Trame verte et bleue d'ici fin 2012
- La TVB : un des outils en faveur de la biodiversité, avec la stratégie nationale de création d'aires protégées et les outils de protection, la stratégie nationale et régionales en faveur de la biodiversité, Natura 2000...
- Loi Grenelle 1 :
 - articles 23, 24, 26, 29 **code de l'environnement**,
 - articles 7 et 8 **code de l'urbanisme**.



Le maillage bocager et le réseau de haies sont des corridors qui participent à la composante terrestre



Le réseau hydrographique et ses annexes sont des corridors au cœur de la composante aquatique

Figure 12 : exemples de corridors au sein de la composante terrestre et de la composante aquatique à la TVB

Source : DREAL Midi-Pyrénées



Loi Grenelle 2

Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement

Modalités concrètes de mise en œuvre

Inscription :

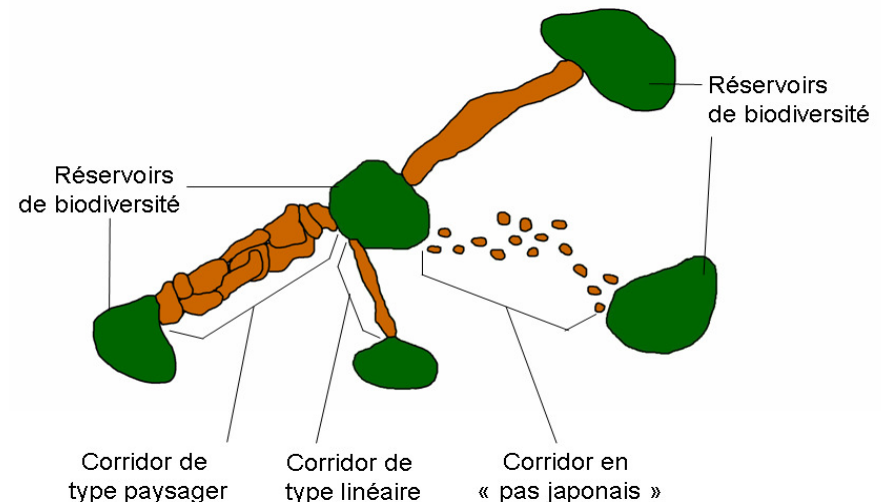
- dans le **Code de l'Environnement** (articles L.371-1 et suivants)

Définitions, objectifs, dispositif de la TVB, lien avec les SDAGE

- dans le **Code de l'Urbanisme**

(articles L. 121-1, L. 122-1, L. 123-1 et suivants)

Intégration des objectifs de préservation et de restauration des continuités écologiques dans les DTADD, SCoT, PLU, CC





TVB : Pourquoi?

Des objectifs écologiques...

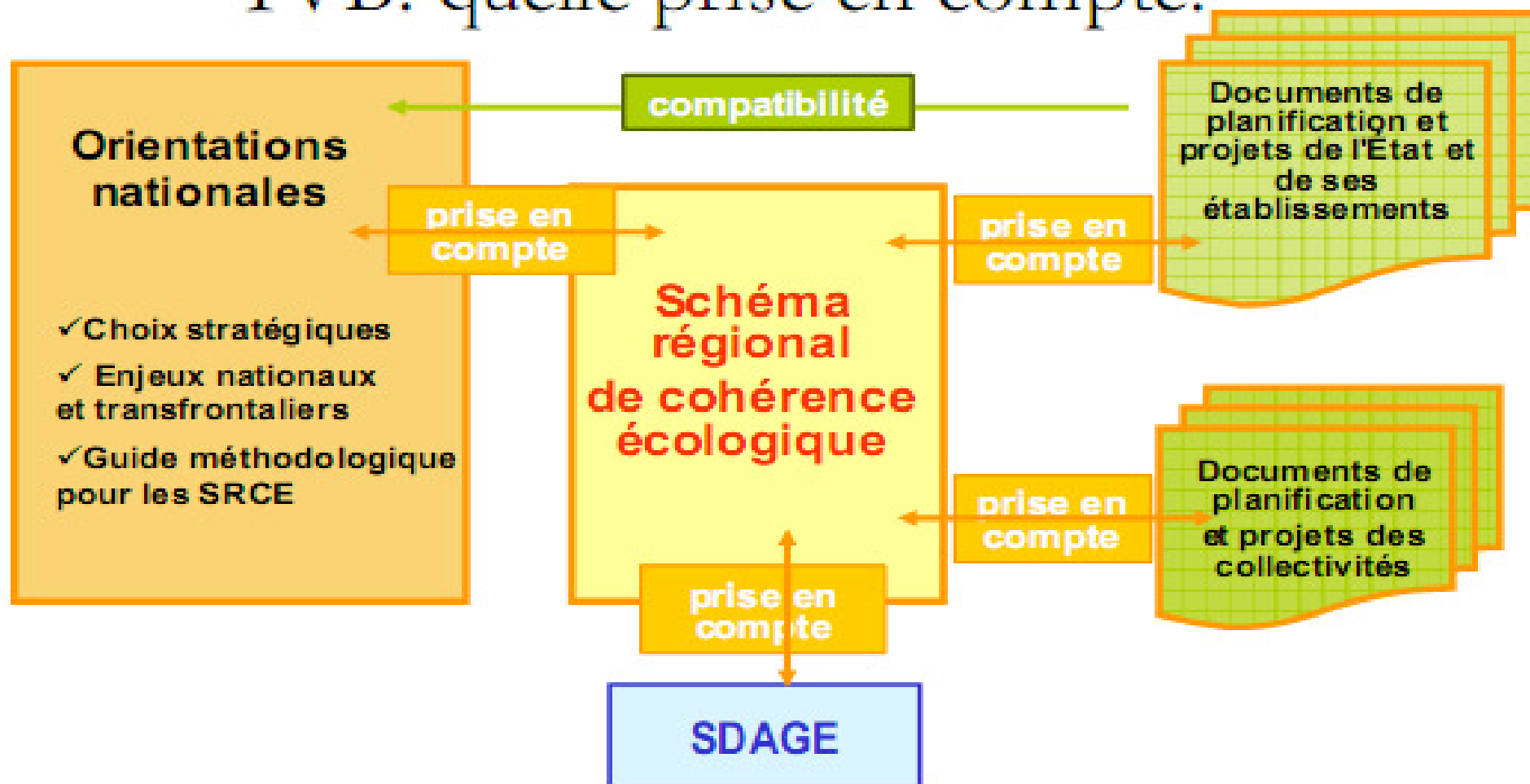
- Réduire la fragmentation des habitats
- Permettre le déplacements des espèces
- Préparer l'adaptation au changement climatique
- Préserver les services rendus par la biodiversité

... mais aussi

- Améliorer le cadre de vie
- Améliorer la qualité et la diversité des paysages
- Prendre en compte les activités économiques
- Favoriser un aménagement durable des territoires



TVB: quelle prise en compte?





TVB : au niveau national...

Le cadre national en construction : 3 projets de guides consolidés, un 4^{ème} en cours

- Guide 1. Enjeux et choix stratégiques (décret orientations nationales)
- Guide 2. Appui méthodologique à l'élaboration régionale (décret orientations nationales), dont critères de cohérence
- Guide 3. Prise en compte de la TVB par les infrastructures linéaires de l'État
- Guide 4. TVB et documents d'urbanisme (début 2012, à paraître)



Au sein d'une région, tous concernés!

Échelle régionale (SRCE)

Une échelle de cadrage et d'accompagnement des démarches locales

Échelle départementale

Au travers notamment de la politique ENS et de la gestion des infrastructures routières départementales, de la connaissance de la biodiversité et de la mise en œuvre opérationnelle

Échelle du territoire de projet : PNR, SCoT, intercommunalités, SAGE

La TVB comme partie intégrante du projet de territoire, un compromis entre les différentes politiques publiques.

Échelle communale : PLU

Mise en œuvre opérationnelle et opposabilité des documents d'urbanisme



Contexte SRCE en Midi-Pyrénées

Des enjeux très forts

Carrefour biogéographique, Pyrénées, Massif Central
Grande richesse de milieux et d'espèces

Des menaces identifiées

Étalement urbain, artificialisation,
consommation des espaces naturels et agricoles,
aménagements..

Un manque de travaux, notamment sur les corridors

Une perte de biodiversité...

**Nécessité de mieux prendre en compte biodiversité, le plus
en amont possible, et de manière partagée avec les
acteurs du territoire**



SRCE : quel contenu?

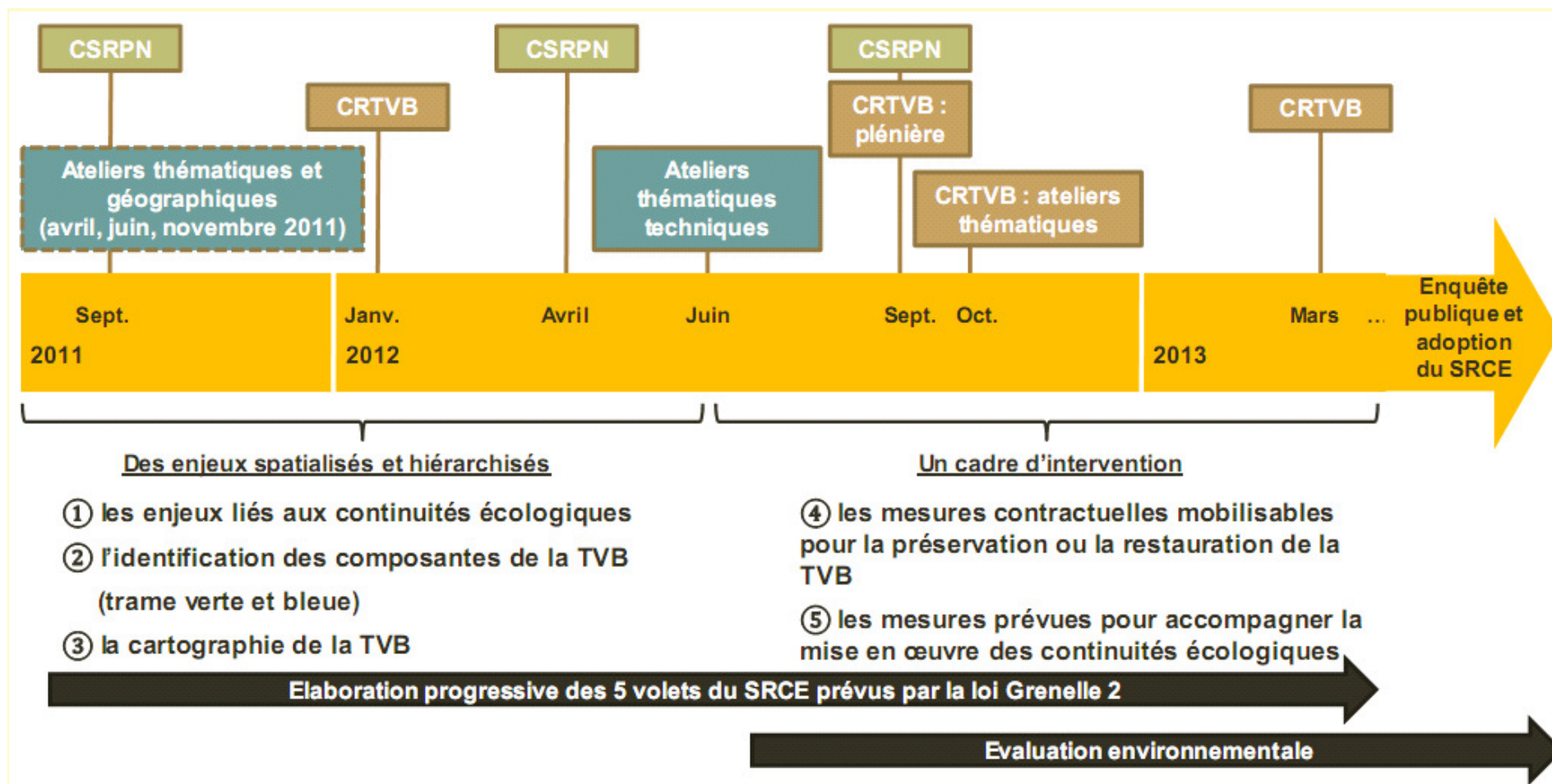
Les enjeux et la cartographie (janvier 2011 à juin 2012)

- a) Une présentation et analyse des **enjeux régionaux** relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques ; en tenant compte des activités humaines
- b) Un volet identifiant les **composantes de la TVB** ;
- c) Des **cartographies** comportant la TVB au 1/100 000ème ;

Les pistes d'action (mars 2012 à avril 2013)

- d) Les **mesures contractuelles à privilégier** pour assurer la préservation voire la remise en bon état de la fonctionnalité des continuités ;
- e) Les **mesures prévues pour accompagner la mise en œuvre** des continuités écologiques pour les communes concernées.

+ évaluation environnementale + avis CRTVB + enquête publique





SRCE : les actions possibles

Exemples de mesures et outils

Mesures contractuelles et de gestion

Actions foncières ou incitative

Actions de gouvernance

Actions d'amélioration des connaissances

Actions de sensibilisation et d'accompagnement

Actions réglementaires...



La TVB dans les documents d'urbanisme : une double entrée

Construire un projet de territoire en intégrant la problématique des continuités écologiques

** Avec le code de l'environnement*

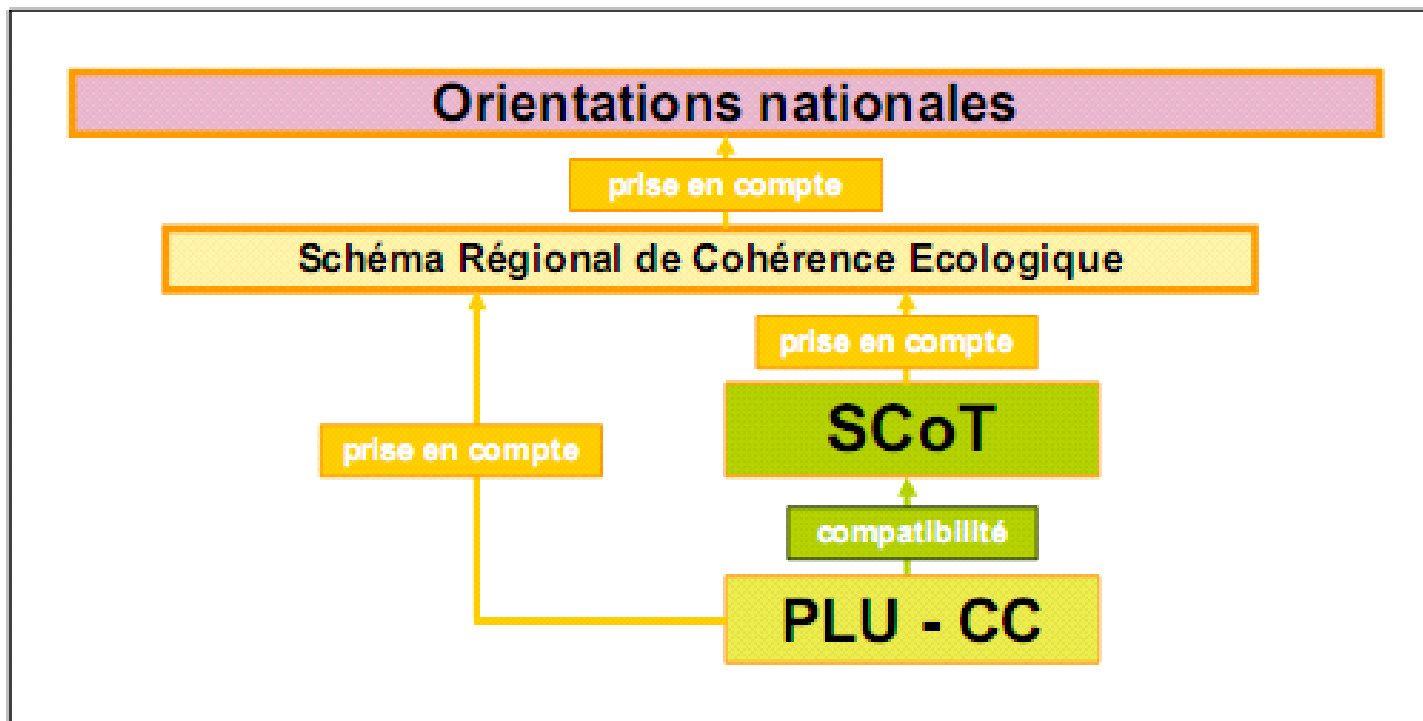
- Prendre en compte le SRCE
- intégrer les enjeux régionaux
- les adapter au contexte local

** Avec le code de l'urbanisme*

- S'intéresser aux enjeux de continuités propres au territoire concerné
- Ne pas attendre l'adoption du SRCE..



Code de l'environnement





Code de l'urbanisme

La biodiversité & les documents d'urbanisme Les dispositifs prévus par la loi : CU

Code de l'urbanisme, *art. L121-1 et suivants*

- les SCoT, PLU, cartes communales déterminent les conditions permettant d'assurer la préservation de la **biodiversité**, des **écosystèmes**, des **espaces verts**, la **préservation et la remise en bon état des continuités écologiques**

- Le **SCoT** :
 - « **intégrateur** » des diverses politiques publiques, domaine d'intervention élargi
 - **généralisation** sur les territoires d'ici 2017

= Outil incontournable pour la TVB



La TVB dans les SCoT

- * **Rapport de présentation** (L.122-1-1 du code de l'urbanisme) : **importance du diagnostic, de l'état initial de l'environnement et de l'évaluation environnementale**
- * **Le PADD (article L. 122-1-3 du CU) :**
 - **fixe les objectifs des politiques publiques notamment d'urbanisme, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers et des paysages, de préservation des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités**
 - **les continuités écologiques peuvent constituer une composante forte et structurante du projet de territoire**





La TVB dans les SCoT

*** Le DOO du SCoT (L.122-1-5 du code de l'urbanisme) :**

Détermine les espaces et sites naturels, agricoles, forestiers ou urbains à protéger. Il **peut** en définir la localisation ou la délimitation

Précise les modalités de protection des espaces nécessaires à la préservation ou à la remise en bon état des continuités écologiques

Peut définir des objectifs pour le maintien ou la création **d'espaces verts** dans les zones d'ouverture à l'urbanisation

Exemples de **prescriptions** du DOO :

Délimitation à la parcelle d'espaces ou de sites à protéger



La TVB dans les PLU

Rapport de présentation : diagnostic/état initial de l'environnement et, le cas échéant, évaluation environnementale

Le PADD (art. L.123-1-3 du CU) :

- définit les orientations générales en matière d'aménagement et d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques (art. L.123-1-3 du CU)
- fixe les objectifs permettant de répondre à ces orientations



La TVB dans les PLU

**Les orientations d'aménagement et de programmation –
OAP** (art. L.123-1-4 du CU) :

- **Obligatoires** depuis loi Grenelle II
- **Opposables** aux travaux et opérations d'aménagement dans un rapport de compatibilité (L.123-5 du CU)
- Concernant **l'aménagement**, les OAP peuvent définir des actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement, les paysages.

Elles sont mobilisables dans toutes les zones du PLU au service des continuités écologiques



La TVB dans les PLU

- **Mise en place d'un sur-zonage adapté** à la protection des continuités écologiques
- **Possibilité de mobiliser les articles du règlement du PLU** (par ex, article 11 aspect extérieur des constructions) **ainsi que les outils prévus par le code de l'urbanisme :**
 - classement des EBC art. L.130-1 du CU
 - emplacements réservés art. R.123-11 d)
 - sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique art. L.123-1-5 7°
 - espaces et secteurs contribuant aux continuités écologiques et à la TVB art. R.123-11 i)
- **Outils complémentaires :** Zones agricoles protégées, zones de préemption « Espaces naturels sensibles »...



Guide SCoT et Biodiv en MP – TVB

- * **Pourquoi avoir fait un guide ?** SCoT projet de territoire, échelle pertinente et déclinaison dans les documents d'urbanisme communaux. Importance du nombre de SCoT en cours de réalisation en MP.
- * **Pour qui ?** maîtres d'ouvrage des SCoT et leurs partenaires / prestataires, services de l'État.
- * **Comment ?** fournir éléments d'explication, techniques, d'organisation et de méthodes sur Biodiversité et TVB. Démontrer l'intérêt et la nécessité de les prendre en considération dans les SCoT.
- * **Objectif final** : améliorer la prise en compte de la biodiversité dans les SCoT.



Pilotage Dreal MP, réalisation BE Asconit consultants.

Une démarche concertée avec de nombreux acteurs, dont 3 SCoT référents en MP, des collectivités, des socio-professionnels (forêt, agriculture, urbanisme), les services de l'État et établissements publics, des scientifiques et naturalistes, des gestionnaires de l'espace...

<http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/la-prise-en-compte-de-la-tvb-dans-a5883.html>



DREAL Midi-Pyrénées

SCOT ET BIODIVERSITÉ EN MIDI-PYRÉNÉES

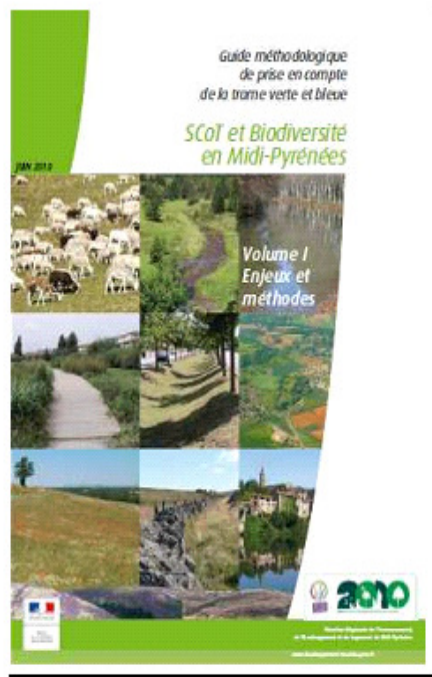
Guide méthodologique de prise en compte
de la trame verte et bleue



ASCONIT Consultants

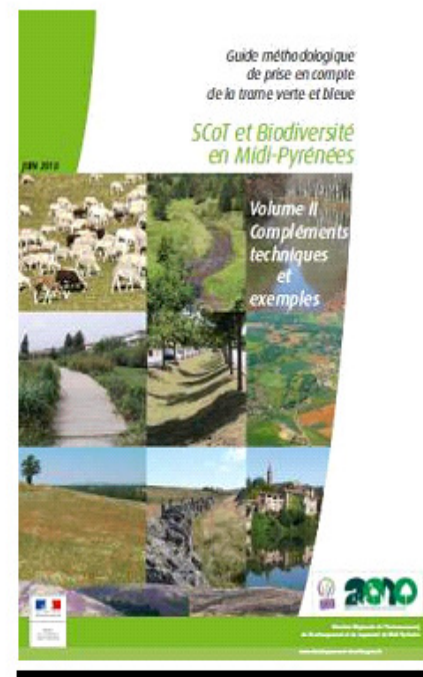
Volume I – Enjeux et méthodes

(pdf, 6.8 Mo)



Volume II – Compléments techniques et exemples

(pdf, 15.2 Mo)





Un guide en 2 volumes

Volume I : Enjeux et méthodes

Partie 1 La Nature, un atout pour les territoires

Partie 2 Méthodes et moyens de prise en compte de la TVB dans les SCOT



SENSIBILISER



PRENDRE EN COMPTE



Un guide en 2 volumes

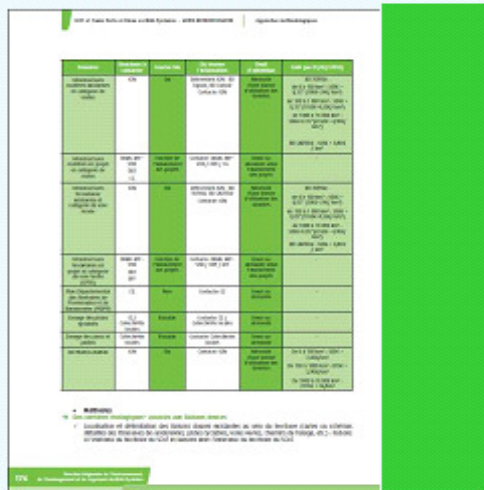
Volume II : Compléments techniques et exemples

Partie 3
Approches
méthodologiques

Partie 4
Fiches de cas

Partie 5
Données et acteurs
de Midi-Pyrénées

Partie 6
Annexes



METTRE EN
OEUVRE

ILLUSTRER

CONNAITRE

FAIRE
REFERENCE



Quelques messages clés du guide

- Des arguments sur les services rendus par la biodiversité dont l'homme fait partie : **un atout pour structurer un projet de territoire**
- **Inversion du regard,**
- **Le SCoT, outil et échelle particulièrement pertinents** pour prendre en considération TVB.

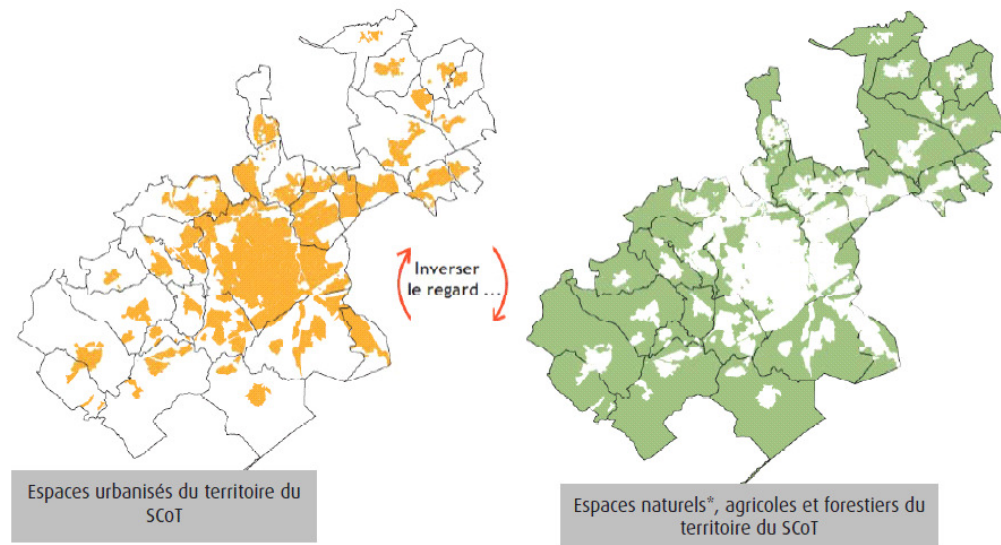


Figure 2 : Inverser le regard sur le territoire

Source : SCoT de la Communauté d'Agglomération de Montpellier, PADD, 2005



Quelques messages clés du guide

- Démarche participative pendant l'élaboration des SCoT,
- Mobilisation de compétences pluridisciplinaires, en particulier écologie, paysage, cartographie,
- Importance du territoire d'étude du SCoT (démarche InterSCoT),
- Intégration des enjeux TVB à toutes les étapes d'un SCoT, dont démarche d'évaluation environnementale.

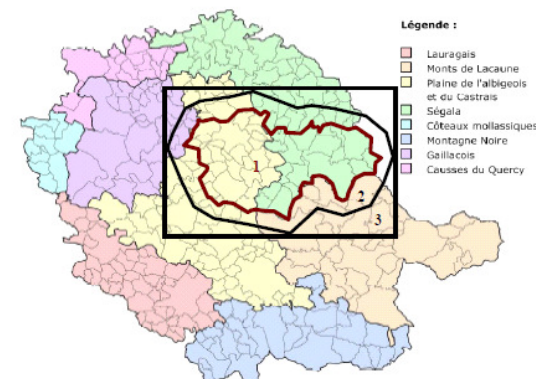
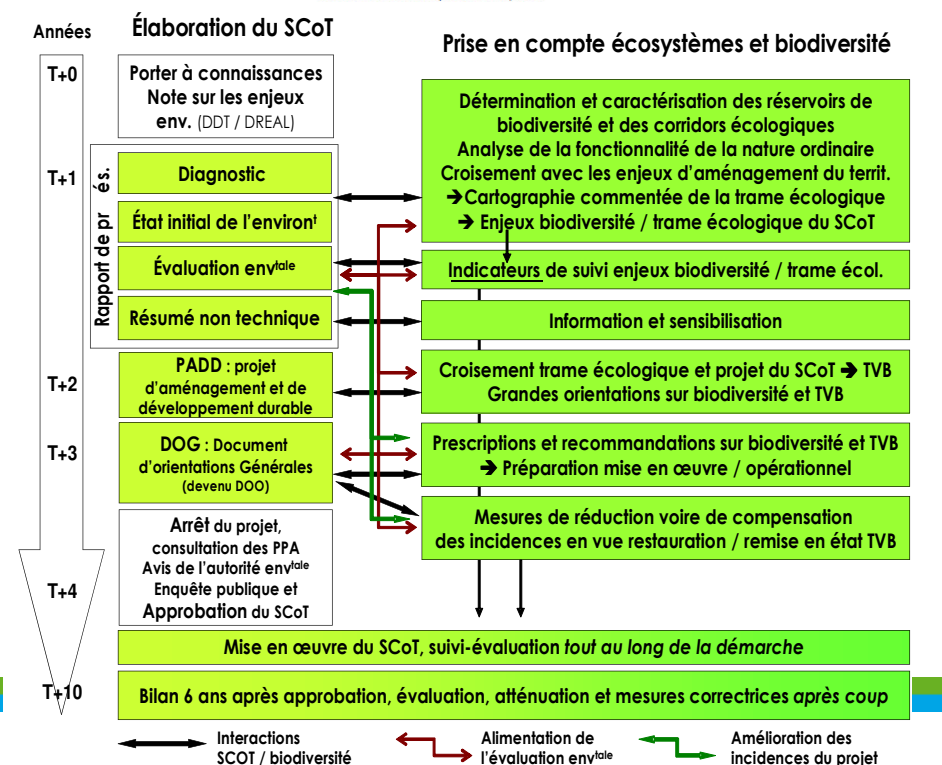


Figure 16 : définition d'une aire d'étude TVB
Source carte de fond de plan : DDAF 81, 2004





Valorisation – Accompagnement – Suites Guide SCoT et Biodiversité

- Démarche d'accompagnement des SCoT et leurs partenaires pour l'utilisation du guide (Arpe, 2011-2012),
- Réalisation d'une plaquette d'accompagnement sur le guide,
- Actions d'information / formation et de sensibilisation,
- Valorisation du guide au plan national,
- Réalisation d'un guide sur PLUI / PLU et TVB (début 2011)



SCoT et Biodiversité

Guide méthodologique de prise en compte de la Trame verte et bleue^(*)

^(*) La trame verte et bleue regroupe des milieux naturels aquatiques et terrestres connectés entre eux, pour constituer des continuités écologiques.

Objectifs et démarche de réalisation du guide

Pour faciliter la prise en compte de la Trame Verte et Bleue (TVB) dans les Schémas de Cohérence Territoriaux (SCoT), la Dreal Midi-Pyrénées a piloté la réalisation d'un guide méthodologique, en s'appuyant sur un Bureau d'études prestataire, Asconit Consultants, et en

Il comprend deux volumes. Le premier volume « Enjeux et méthodes » se veut facile d'accès et est destiné à tout type de public. Il présente les enjeux de la biodiversité en lien avec l'aménagement du territoire (partie 1), ainsi que la prise en compte et l'intégration de la biodiversité et de la trame verte et bleue tout au long de





Guide PLUI / PLU et TVB – Attendus

Les objectifs prioritaires du guide sont une aide à :

- la compréhension des enjeux TVB et des modalités de prise en compte de cette TVB dans les PLU/PLUi
- la réflexion et à la décision : enjeux, méthodes, outils, acteurs...
- la concertation : la TVB n'est pas qu'une affaire de spécialiste, elle doit aussi mobiliser les élus et les habitants...
- la traduction réglementaire dans les documents du PLU et en particulier les orientations d'aménagement, le règlement et le zonage

ainsi que:

- des pistes pour une traduction opérationnelle au-delà du PLU : mise en œuvre, suivi et gestion de la TVB (appel à d'autres outils).
- une clarification en terme d'intervention des acteurs ou partenaires : qui fait quoi et à quel moment ?



Un guide à vocation nationale, complémentaire à celui du Ministère

Les **plus-value** du guide sont :

- une **complémentarité par rapport aux autres guides**: guide 4 national, guide scot, guide eau et urbanisme...
- un **apport méthodologique** avec un **caractère opérationnel** pour la prise en compte de la TVB tout au long de la démarche et de la procédure : de la **définition** à sa **traduction réglementaire** dans les PLU, en passant par la **construction du projet**
- une mise en avant des atouts d'une **démarche intercommunale** dans la prise en compte de la TVB sur un territoire et la nécessité d'une **articulation des échelles**



La Trame verte et bleue dans les Plans locaux d'urbanisme

Guide méthodologique



MAI 2012





Merci de votre attention